

CHOUILLY, le 23 mai 2025

Rapport moral

L'année 2024 a débutée intensément par l'ouverture officielle le 19 janvier de l'antenne de Guadeloupe, 2 ans après l'ouverture en Martinique.

L'année a été particulièrement marquée par des difficultés de recrutement. Le temps consacré à ces 4 recrutements nous a semblé interminable, à tel point que le remplacement de Loïc au service d'aide aux victimes en Métropole, pourtant largement anticipé dès octobre, ne s'est finalisé qu'en mars 2025.

La période d'absence d'un salarié sur ce poste a mis à mal les délais de prises en charge de vos demandes d'autant plus nombreuses que, pour la première fois depuis la création du FIVP en 2020, un grand journal de presse professionnelle faisait un maxi-reportage sur la reconnaissance des maladies professionnelles en lien avec les pesticides et mettait en lumière les actions de l'association.

Inutile de vous dire combien d'appels nous avons pu recevoir rendant impossible la prise en charge immédiate des dossiers. Permettez-moi cependant de vous remercier pour votre patience, si c'était votre cas personnel, mais aussi et surtout de remercier toutes les équipes salariées qui ont dû supporter cette surcharge de travail et ce stress pour sortir la tête de l'eau. Le rapport d'activités qui suivra mes propos vous traduira tout cela en chiffres.

Malgré toutes ses difficultés, à ce jour, toutes les équipes sont opérationnelles et fonctionnelles. Notre patience dans les recrutements se traduit par l'arrivée de salariées particulièrement motivées, investies et efficaces. Notre choix de ne pas recruter par défaut a finalement été le bon. Les délais de prises en charge des victimes redeviennent presque à la normal à ce jour.

Pour tenter d'étoffer nos équipes, le conseil d'administration a aussi recruté de nouveaux bénévoles : Raymonde, Sarah et Alain qui se présenteront tout à l'heure.

Sur le plan de nos actions, Phyto-Victimes a engagé de nombreux travaux pour améliorer les droits des victimes, un travail de fond qui est souvent fastidieux et long mais qui ouvre des droits aux victimes que nous sommes.

En 2020, Phyto-Victimes interpellait Bruno Lemaire alors Ministre de l'Économie sur la fiscalité des rentes ATMP des non-salariés agricoles. Après quelques relances, les choses commencèrent à bouger en 2023 !!!

En juin 2024, les services fiscaux nous informent que notre requête est bien fondée : jamais les rentes n'auraient dû être imposées...

Malgré cela, aucune administration ne semblait vouloir mettre en action le changement, c'est comme cela que nous vous avons sollicités pour écrire à vos caisses de MSA pour demander les exonérations.

En fin d'année la MSA procède enfin à l'envoi de documents permettant de régulariser la situation. Tout cela aurait pu s'arrêter là, mais non, quelques centres des impôts ont menacé certains de nos adhérents dont moi-même d'un redressement pour non-déclaration des rentes.

4 ans d'attente, 4 ans de batailles pour obtenir juste le rétablissement d'une erreur de l'administration. Combien de mois faudra-t-il encore pour que ce droit soit respecté pour les agriculteurs à la Martinique...

Un autre sujet qui ne se déroule pas mieux est le versement du complément d'indemnisation des rentes pour les non-salariés agricoles. Ce nouveau droit est ouvert par la création du FIVP : chaque non-salarié peut obtenir un complément d'indemnisation à condition qu'il en fasse la demande. La première subtilité est là, faire la demande d'un droit alors que personne ne vous en informe !!!

À force de questions au conseil de gestion du FIVP, nous savons que 650 agriculteurs en France ne perçoivent pas ce complément. Depuis plus d'un an, la MSA doit leur envoyer un courrier pour que ces victimes puissent déclencher leur droit mais rien ne se fait !!!

Pendant ce temps, Alain Hubo, désormais administrateur stagiaire chez Phyto-Victimes, conteste le délai de rétroaction du versement du complément. Il gagne au tribunal d'Arras mais la MSA a fait appel privant ainsi Alain mais aussi tous ceux qui n'ont pas été avertis de leur droit...

L'association a sollicité à deux reprises la Ministre de l'Agriculture pour qu'elle intervienne et fasse respecter la loi, en vain pour le moment et en attente d'un rendez-vous !!!

Les procédures pour les enfants rencontrent elles aussi de nombreuses difficultés au FIVP.

Tout d'abord, globalement leur nombre est très faible faute de communication. Toute proportion gardée, les dossiers incomplets en attente au Fonds est important. Nous récupérons parfois des dossiers lancés un peu vite et qui nous donnent du fil à retordre pour les consolider ou les faire défendre juridiquement.

Les équipes vous expliqueront tout à l'heure tous les avantages de profiter de l'accompagnement dès le départ au risque de tout perdre.

Sur ce même sujet, nous peinons à faire respecter le barème d'indemnisation que l'on a voté au conseil de gestion. Le barème d'indemnisation a été imaginé par des experts en droit corporel et s'est écrit dans un état d'esprit de vouloir couvrir « au mieux » les séquelles pour la victime mais aussi pour compenser l'investissement des aidants (parents, frères et sœurs...). Ce barème est actuellement très malmené par le FIVP générant de nombreux contentieux.

Il est important de défendre intensément ces familles afin qu'aucune mauvaise jurisprudence puisse naître à cause de procédures abandonnées ou mal accompagnées. C'est pour ces raisons que nous avons décidé de lancer une cagnotte participative afin de pouvoir aider financièrement les familles, pour ne pas reculer devant la charge financière à investir. Il faut bien comprendre que c'est l'avenir de tous les enfants victimes des pesticides qui se joue actuellement. Nous devons les soutenir, les accompagner sans faille, c'est pourquoi je vous demande vraiment de participer à la cagnotte que nous avons lancée.

Vous voyez les activités pour défendre les droits des victimes ne manquent pas et sont bel et bien le cœur de nos préoccupations quotidiennes avec les accompagnements personnalisés.

Pour vous donner une projection sur l'année 2025, vous l'avez compris, nombre de sujets resteront sur la table aussi longtemps qu'ils ne seront pas aboutis voire gagner grâce à la ténacité des victimes, de nos équipes et des avocats qui nous accompagnent.

Sur le plan financier, nous ne pouvons pas partir complètement sereins. La situation économique de notre Pays et le risque de voir nos ressources diminuer est une vraie question pour le conseil d'administration. Pour le moment, nous n'avons que très peu de retours de nos financeurs.

Les actions et les projets qui pourraient naître grâce à des collaborations territoriales comme celle tissée ici sur Epernay peuvent peut-être nous permettre de diversifier nos ressources. Le besoin d'information envers les soignants est à la fois une nécessité pour les victimes et fait partie intégrante de nouveaux projets.

Sur un angle plus politique, nous réfléchissons actuellement à une amélioration significative pour les indemnisations du FIVP : pourquoi certains travailleurs ont obtenu des réparations intégrales comme pour l'amiante alors que les victimes des pesticides restent des sous-victimes indemnisées au strict minimum !

Toutes les idées sont les bienvenues, n'hésitez pas à nous les faire connaître.

Avant de clore ce rapport moral permettez-moi d'avoir une pensée particulièrement chaleureuse pour notre Trésorier et notre Secrétaire, Jean-Luc et Dominique qui n'ont pas pu faire le déplacement jusqu'ici compte-tenu de leurs états de santé.

Malgré ses moments difficiles pour eux, je les remercie pour leur participation au sein du conseil d'administration même si cela leur demande des efforts importants.

Permettez-moi aussi de féliciter l'ensemble des équipes y compris celles restées aux Antilles. L'année a été difficile sur le plan des ressources humaines comme je l'expliquais au début de ce rapport moral avec une activité très intense. Une fois de plus elles ont toutes montré leur ténacité, leur engagement et leur professionnalisme.

Merci de les applaudir chaleureusement.

Antoine LAMBERT
Président

